

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu ordinaire des sessions à 19h00, lundi le onzième jour de février deux-mille-dix-neuf. Les élus étant tous présents renoncent à l'avis de 48h tel que stipulé au code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 19-030

CONDITIONS D'EMPLOI : BENOIT ROY, OPÉRATEUR (cette résolution remplace la rés. no 18-213)

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : André Drouin

QUE l'engagement de M. Benoit Roy en date du 3 décembre 2018 soit considéré permanent après le 3 février 2019, la condition de l'obtention de ses licences classe 3 demeure effective afin d'assurer son emploi. **ADOPTÉE**

Rés. 19-031

DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée " bouleversement climatique abrupt et irréversible" qui menace la civilisation et la vie.

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE la Municipalité de Courcelles déclare que :

. Nous sommes en crise climatique, et cette crise est un état d'urgence climatique.

. Face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants : économique, humain, alimentaire, environnemental et la sécurité nationale et internationale.

Face à tout cela, la Municipalité de Courcelles déclare que :

. Seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationales d'ampleur sans précédent.

. Parce que l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

QU'afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible et ses conséquences catastrophiques, L'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE DOIT ÊTRE RECONNU MAINTENANT.

QUE cette motion soit transmise au Premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et aux députés provincial et fédéral de notre circonscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 19-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.